

Rapporteur : Mme Virginie DOUET

BUDGET 2023

La présente délibération a pour objet d'adopter le budget 2023.
--

A la suite du débat d'orientations budgétaires 2023 du 17 mars 2023, le projet de budget 2023 a été élaboré avec une prévision d'équilibre de :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes / Dépenses : 47.006.738 €	Recettes / Dépenses : 23.556.634¹³ €

① Le budget de fonctionnement 2023 :

Equilibré à 47.006.738 €, il est en augmentation de + 2,88 % par rapport au budget 2022 (45.688.882 €).

	PM – Budget 2022	Budget 2023	Evolution
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
70 – Produit des services	1.301.060 €	1.427.626 €	+ 9,73 %
73 – Impôts et taxes	34.960.909 €	36.416.284 €	+ 4,16 %
74 – Dotations et participations	8.704.611 €	8.689.663 €	- 0,17 %
75 – Autres produits de gestion courante	223.302 €	79.165 €	- 64,55 %
77 – Produits exceptionnels	49.000 €	94.000 €	+ 91,84 %
013 – Atténuations de charges	300.000 €	300.000 €	0
Recettes réelles de fonctionnement	45.538.882 €	47.006.738 €	+ 3,22 %
042 – Opérations d'ordre entre sections	150.000 €	0 €	-
TOTAL DES RECETTES	45.688.882 €	47.006.738 €	+ 2,88 %

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011 – Charges à caractère général	7.399.382 ⁵⁰ €	8.229.155 €	+ 11,21 %
012 – Frais de personnel et assimilé	25.563.856 €	25.555.668 €	- 0,03 %
65 – Autres charges de gestion courante	7.834.758 €	8.025.030 €	+ 2,43 %
66 – Charges financières	592.730 €	889.920 €	+ 50,14 %
67 – Charges exceptionnelles	123.848 €	113.350 €	- 8,48 %
022 – Dépenses imprévues	100.000 €	100.000 €	-
Dépenses réelles de fonctionnement	41.614.574⁵⁰ €	42.913.123 €	+ 3,12 %
023 – Prélèvement pour l'investissem.	2.206.510 ⁵⁰ €	2.029.115 €	- 8,04 %
042 – Opérations d'ordre entre sections	1.930.000 €	2.064.500 €	+ 6,97 %
TOTAL DES DÉPENSES	45.688.882 €	47.006.738 €	+ 2,88 %

A – Parmi les **recettes**, on peut noter :

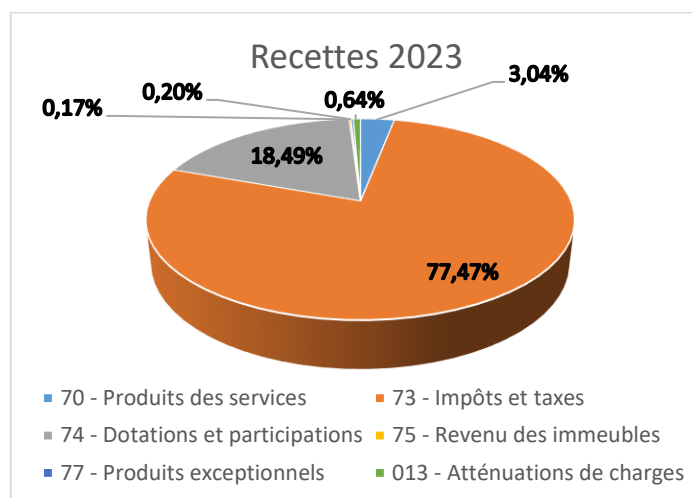
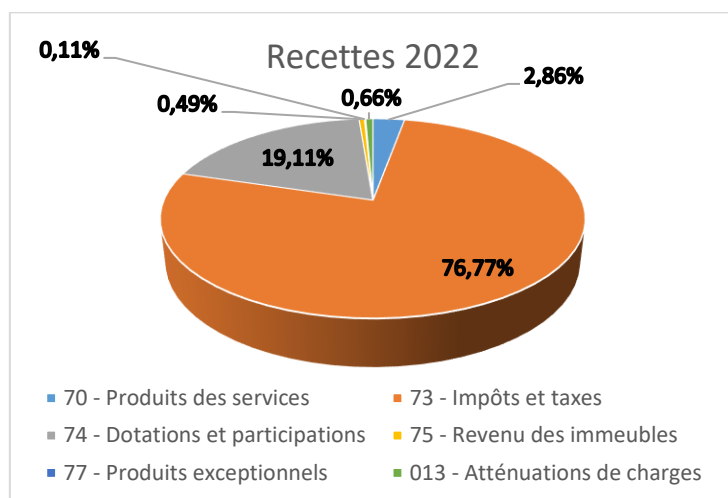
- des produits des services (redevances périscolaires, sociales, culturelles, droits d'occupation du domaine public, concessions au cimetière...) en hausse, notamment du fait de la prévision d'une augmentation des effectifs scolaires, qui a automatiquement des répercussions sur le volume de la part payée par les familles dans les services proposés à la population ;

- la prise en compte de la revalorisation des bases cadastrales servant au calcul des impôts locaux (de + 7,1 % comme annoncé au débat d'orientations budgétaires) et aussi de l'augmentation du taux de taxe foncière proposé dans la délibération précédente. Le tout doit générer 1,3 M€ de recettes fiscales supplémentaires ;

- le maintien à zéro de la dotation globale de fonctionnement (DGF) depuis 2022 et une prévision de + 1,8 % de la dotation de solidarité urbaine, soit 65.000 € de plus espérés ;

- l'année 2022 a permis le rattrapage d'un volume important de subventions de la Caisse d'allocations familiales (CAF) en faveur des politiques municipales à destination des tout-petits, des enfants et des adolescents. Ce mécanisme ne se reproduira évidemment pas en 2023 : la prévision de recette est chiffrée autour de 1,45 M€ attendu de la CAF ;

Au total, les recettes réelles de fonctionnement progressent ainsi de + 3,22 % (+ 2,88 % pour les recettes totales) par rapport au budget 2022.



B – Parmi les dépenses, on peut noter :

- une augmentation des charges générales, qui s'explique avant tout par la très grande envolée des dépenses d'énergie (+ 64,35 % correspondant à 1,1 M€ de crédits en plus) et par l'inflation répercutée sur les fournitures et services commandés aux organismes et entreprises extérieurs. Néanmoins, des économies dans tous les services ont été engagées pour contrebalancer en partie la progression de ces dépenses contraintes et contenir au maximum l'augmentation de l'ensemble des charges de fonctionnement ;

- malgré la prise en compte en année pleine de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de juillet 2022, et de celle qui a eu lieu pour les plus bas échelons au 1^{er} janvier 2023, malgré également les augmentations statutaires au travers du « glissement vieillesse technicité » (GVT), la masse salariale est prévue de rester stable par rapport à 2022 (- 0,03 %). Comme évoqué dans le débat d'orientations budgétaires, un travail très rigoureux est mené depuis plusieurs mois pour interroger chaque remplacement (à la suite d'un départ en retraite ou d'une mutation) ;

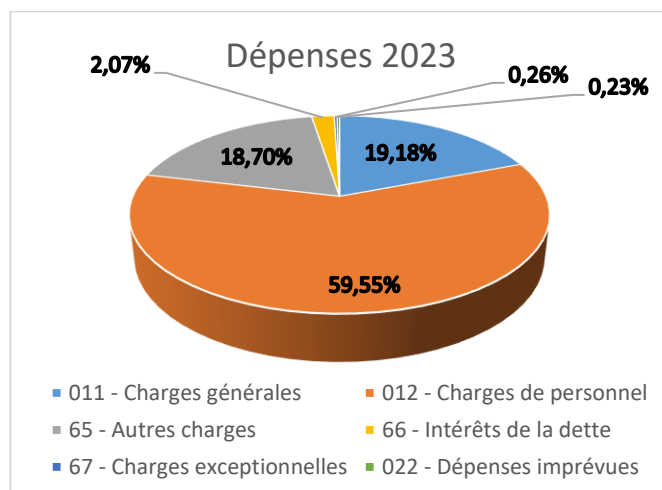
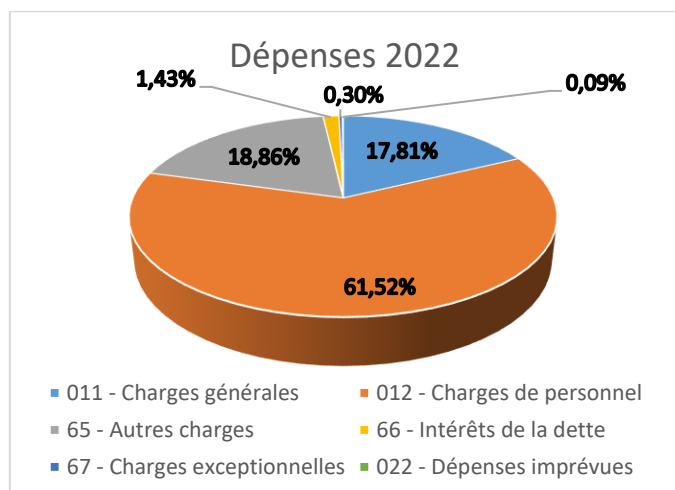
- si le chapitre des « autres charges de gestion courante » augmente de + 2,43 % seulement, c'est à la fois la balance entre, d'un côté de fortes hausses des contributions obligatoires : au financement du service de secours et incendie (+ 21 %), au fonds de compensation de Grand Paris Sud-Est Avenir (+ 7,2 %), au Syndicat intercommunal de la restauration municipale (+ 10 %) – et de l'autre côté des économies sur d'autres postes, comme par exemple la diminution des subventions aux associations (- 127.000 €) ou encore de celle versée au CCAS (- 1,64 %) ;

- la forte hausse des crédits affectés au remboursement des intérêts de la dette s'explique – comme indiqué dans le débat d'orientations budgétaires – d'une part par l'intégration de l'emprunt de 8 M€ souscrit en 2022, et d'autre part par la remontée importante des taux d'intérêt variables (l'EURIBOR 3 mois est passé de -0,57 % au 3 janvier 2022 à +2,85 % au 8 mars 2023...).

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement progressent ainsi de + 3,12 % par rapport au budget 2022, soit un peu moins vite que les recettes réelles de fonctionnement.

Entre la dotation aux amortissements (qui constitue une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement), qui sert d'épargne obligatoire et qui progresse de presque 7 %, pour

un peu plus de 2 M€, et l'autofinancement courant que la Ville arrive malgré tout à dégager, également pour un peu plus de 2 M€, cela permet d'apporter presque 4,1 M€ pour le financement des investissements 2023.



② Le budget d'investissement 2023 :

Equilibré à 23.556.634¹³ € (en y intégrant les restes-à-réaliser 2022), il est en hausse de + 14,65 % par rapport à celui de 2022 (20.545.871⁰² €).

	PM – Budget 2022	Budget 2023	Evolution
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
13 – Subventions d'équipement	1.614.087 ⁷⁷ €	2.005.176 €	+ 24,23 %
16 – Emprunts nouveaux	8.022.151 ⁹⁴ €	3.717.246 ⁹¹ €	- 46,34 %
23 – rembst. sur travaux en cours	0 €	6.000.000 €	-
Recettes d'équipement	9.636.239⁷¹ €	11.722.422⁹¹ €	+ 21,65 %
10 – Dotations, fonds divers, réserves	6.316.591 ⁸¹ €	5.620.756 €	- 11,02 %
024 – Produit des cessions d'immobil.	137.655 €	0 €	-
Recettes financières	6.454.246⁸¹ €	5.620.756 €	- 12,91 %
Recettes réelles d'investissement	16.090.486⁵² €	17.343.178⁹¹ €	+ 7,79 %
021 – Prélèvement sur le fonctionnem.	2.206.510 ⁵⁰ €	2.029.115 €	- 8,04 %
040 – Opérations d'ordre entre sections	1.930.000 €	2.064.500 €	+ 6,97 %
041 – Opérations patrimoniales	318.874 €	0 €	-
001 – Excédent d'investiss. reporté	0 €	1.107.868 €	-
	+ restes-à-réaliser	1.011.972 ²² €	
TOTAL DES RECETTES	20.545.871⁰² €	23.556.634¹³ €	+ 14,65 %

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
20 – Immobilisations incorporelles	1.006.507 ⁷⁵ €	668.880 €	- 33,54 %
204 – Subv. d'équipement versées	0 €	310.000 €	-
21 – Immobilisations corporelles	3.560.920 ⁹⁷ €	5.435.111 €	+ 52,63 %
23 – Travaux en cours	7.670.851 ¹² €	11.011.525 €	+ 43,55 %
Dépenses d'équipement	12.238.279⁸⁴ €	17.425.516 €	+ 42,39 %
10 – Dotations, fonds divers, réserves	285.705 ¹⁵ €	0 €	-
16 – Rembst. capital des emprunts	3.300.000 €	3.433.000 €	+ 4,03 %
27 – Autres immobilisations financières	1.229.910 €	38.100 €	- 96,90 %
020 – Dépenses imprévues	25.000 €	100.000 €	-
Dépenses financières	4.840.615¹⁵ €	3.571.100 €	-26,23 %
Dépenses réelles d'investissement	17.078.894⁹⁹ €	20.996.616 €	+ 22,94 %
040 – Opérations d'ordre entre sections	150.000 €	0 €	-
041 – Opérations patrimoniales	318.874 €	0 €	-

001 – Déficit d'investissement reporté	2.998.102 ⁰³ €	0 €	-
	+ restes-à-réaliser	2.560.018 ¹³ €	
TOTAL DES DÉPENSES	20.545.871⁰² €	23.556.634¹³ €	+ 14,65 %

A – Les **recettes l'investissement propres** sont constituées :

- avec les excédents de fonctionnement (4.225.256 €) et d'investissement (1.107.868 €), qui peuvent être repris dès le budget primitif, grâce au vote du compte administratif 2022 ;
- avec le fonds de compensation de la TVA (16,404 %) versé par l'Etat en fonction du montant des dépenses d'investissement réalisées en 2022 (hors domaine privé communal), qui devrait s'élever à 1,37 M€ ;
- avec le produit de la taxe d'aménagement perçu sur les autorisations d'urbanisme, mais qui est, par définition, très fluctuant, en fonction du nombre de permis délivrés. Pour 2023, il a été estimé avec prudence, autour de 25.000 € ;
- avec la récupération des avances que la Ville avait commencé à provisionner auprès de la SADEV pour le projet de construction d'un nouveau complexe sportif aux Buttes Cotton, qui a été ajourné (ses coûts prévisionnels ayant explosé à l'ouverture des plis de l'appel d'offres, en juillet 2022), à hauteur de 6 M€, comme annoncé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires ;
- avec enfin la recettes d'investissement constituée par la dotation obligatoire aux amortissements et l'autofinancement courant de la section de fonctionnement, évoqués plus haut.

B – Le total de ces recettes propres d'investissement s'élève à 10,8 M€. Il permet de couvrir légalement et suffisamment le **remboursement du capital des emprunts** en cours, qui s'élèvera, cette année, à 3.433.000 €. Cette somme intègre les premières annuités de l'emprunt de 8 M€ souscrit en 2022.

C – Déduction de ce remboursement du capital, la Ville poursuit son **programme pluriannuel d'investissement** (PPI), principalement :

- 290.000 € pour des travaux à l'école élémentaire Langevin-Wallon : éclairages LED, remplacement de portes, aménagements extérieurs côté cour, réfection du réseau d'eaux usées des locaux de restauration, câblage numérique, réfection de la verrière de l'entrée (côté restauration) ;
- 252.000 € pour des travaux au groupe scolaire Aimé & Eugénie Cotton : éclairages LED, câblage numérique, aménagement de cour d'école « oasis », rehausse de la clôture, sanitaires PMR, rénovation du réseau d'eau ;
- 2.425.970 € pour la poursuite des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Romain Rolland ;
- 83.000 € pour des travaux à l'école élémentaire Henri Arlès : travaux de peinture (salle polyvalente, classes), isolation du plafond du 2^{ème} étage, réfection de clôture ;
- 145.000 € pour des travaux à l'école maternelle Danielle Casanova : réfection des enrobés de l'entrée, création de sanitaires PMR ;
- 250.000 € de provision pour les travaux de démolition de l'école maternelle Joliot-Curie ;
- 142.000 € pour des travaux à la salle Gérard Philipe : chauffage, régulation GTB, mise en conformité électrique, porte sectionnelle ;

- 40.000 € pour des travaux à la Maison de la réussite : aménagement intérieur de cloisons ;
- 465.000 € pour des travaux au complexe sportif Aimé et Eugénie Cotton : alarme-intrusion, projet de foot à 5/7 ;
- 204.000 € pour des travaux au complexe sportif Léo Lagrange : éclairage LED du terrain d'honneur, travaux de toiture (joint étanchéité tribune) ;
- 32.000 € pour divers petits travaux dans les structures d'accueil de la petite enfance ;
- 101.932 € pour divers travaux au centre de vacances de CEZAIS ;
- 270.000 € pour le déploiement de la vidéo-surveillance (y compris des aménagements de locaux) ;
- 145.000 € pour divers travaux de bâtiment sur la mairie (rénovation de toiture, réseau électrique, réseau d'eau) ;
- 218.000 € pour divers travaux au centre technique municipal ;
- 165.000 € pour divers travaux sur d'autres bâtiments communaux (salle de la Ferme, locaux d'archives à la médiathèque...) ;
- 1.487.000 € pour l'entretien et la rénovation des bâtiments : menuiseries extérieures et intérieures, système intrusion, contrôle d'accès, mises aux normes de sécurité-incendie, chauffage, travaux PMR, désamiantage, signalétique, éclairage LED...
- 412.500 € pour le mobilier urbain et l'aménagement des espaces publics ;
- 2.782.500 € pour les travaux de voirie et 240.000 € pour les réseaux et l'éclairage public ;
- 43.000 € pour les espaces verts ;
- enfin 2.812.986 € pour les grands travaux d'aménagement urbain : espaces publics, NPNRU, et poursuite du portage foncier.

Ce sont ainsi plus de 17,4 M€ d'investissements qui sont programmés pour cette année 2023.

D – En plus des recettes propres d'investissement, la Ville poursuit ses démarches pour obtenir des **subventions publiques** de la part de ses différents partenaires : auprès de l'Etat (1,2 M€ espérés), du Département (86.000 €), de la Métropole du Grand Paris (412.500 €), des autres structures intercommunales (110.750 €) et prévoit également de percevoir autour de 156.000 € issus du produit des amendes de police ;

E – Enfin, il est prévu de **faire appel à l'emprunt** pour achever le plan de financement du programme d'investissements 2023, à hauteur de 3,7 M€, qui correspondent à 2,17 M€ pour financer les investissements nouveaux proprement dits, et 1,55 M€ pour équilibrer les restes-à-réaliser 2022.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget 2023.

Ce dossier a reçu un avis favorable unanime de la commission n°1 en date du 27 mars 2023.

– PROJET DE DÉLIBÉRATION –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022, de finances pour 2023 ;

VU sa délibération n°2022-12-7 du 15 décembre 2022, portant autorisation de paiement anticipé sur la section d'investissement du budget 2023 ;

VU sa délibération n°DCM-2023-30 du 17 mars 2023, portant débat d'orientations budgétaires 2023 ;

VU sa délibération n°DCM-2023-XX du 5 avril 2023, portant affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

VU sa délibération n°DCM-2023-XX du 5 avril 2023, portant taux 2023 de la part communale des impôts locaux ;

VU l'état des restes-à-réaliser du budget 2022 au 1^{er} janvier 2023 ;

VU l'état des produits et des charges du budget 2022 à rattacher à l'exercice 2023 au 1^{er} janvier 2023 ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Le budget 2023 est adopté.

Article 2 : Il est arrêté pour l'exercice 2023 à la somme de 47.006.738 € pour sa section de fonctionnement, votée par chapitre de la manière suivante :

BUDGET 2023					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
013	Atténuation de charges	300.000 €	011	Charges à caractère général	8.229.155 €
70	Produits des services	1.427.626 €	012	Charges de personnel	25.555.668 €
73	Impôts et taxes	36.416.284 €	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	100.000 €
74	Dotations et participations	8.689.663 €	023	Virement à la section d'investissement	2.029.115 €
75	Autres produits de gestion courante	79.165 €	042	Opérations d'ordre entre sections	2.064.500 €
77	Produits exceptionnels	94.000 €	65	Autres charges de gestion courante	8.025.030 €
			66	Charges financières	889.920 €
			67	Charges exceptionnelles	113.350 €
TOTAL		47.006.738 €	TOTAL		47.006.738 €

Article 3 : Il est arrêté pour l'exercice 2023 à la somme de 23.556,634,13 € pour sa section d'investissement, votée par chapitre de la manière suivante :

BUDGET 2023					
RECETTES D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
001	Excédent d'investissement reporté	1.107.868 €	020	Dépenses imprévues d'investissement	100.000 €
021	Virement de la section de fonctionn.	2.029.115 €	16	Emprunts et dettes assimilées	3.433.000 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2.064.500 €	20	Immobilisations incorporelles	668.880 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	5.620.756 €	204	Subventions d'équipement	310.000 €
13	Subventions d'équipement	2.005.176 €	21	Immobilisations corporelles	5.435.111 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3.717.246 ⁹¹ €	23	Immobilisations en cours	11.011.525 €
23	Cessions d'immobilisations en cours	6.000.000 €	27	Autres immobilisations financières	38.100 €
+ restes-à-réaliser 2022		1.011.972²² €	+ restes-à-réaliser 2022		2.560.018¹³ €
TOTAL		23.556.634¹³ €	TOTAL		23.556.634¹³ €